



Assurance Vie

Proposé par Madame Evelyne REVELLAT
Khepri Finance
Tél : 01 47 06 32 54
Port : 06 60 47 71 64

BRY/MARNE, le 01/02/2010

A l'attention de Madame Aline Botte

Chère Madame,

L'étude des éléments que vous avez bien voulu nous confier, nous conduit à vous proposer un produit d'assurance-vie :

Notre analyse a été guidée par :

- Votre situation familiale,
- Vos objectifs :

Vous constituer un capital,
Préparer votre retraite,
Augmenter votre protection familiale.

Fonctionnement de l'assurance-vie

L'assurance-vie vous permet :

- de vous constituer un capital,
- de le valoriser,
- d'en tirer des revenus,
- de transmettre votre patrimoine.

Pour ce faire, vous avez accès à une pluralité de supports et de gestionnaires.

Vous déterminez ensuite, avec votre conseiller, l'allocation d'actifs la plus pertinente en fonction de votre situation patrimoniale.

Bien entendu, vous avez la liberté de modifier votre stratégie d'investissement au moyen d'arbitrage.

Vous bénéficiez d'une disponibilité de votre capital, soit sous forme d'avances, soit au travers de retraits partiels ou totaux, sous réserve de vous conformer à la fiscalité en vigueur.

La réserve de capital différé :

Le principe est d'annihiler la valeur de rachat de tout ou partie des plus-values réalisées au sein du contrat avec comme double objectif :

- la réduction de l'impôt dû sur les rachats partiels effectués
- l'optimisation de l'ISF.

La gestion financière

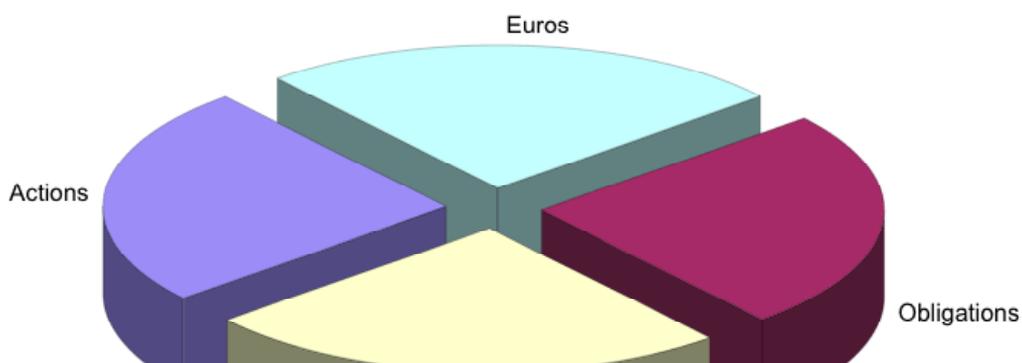
La gestion financière de votre contrat d'assurance-vie doit être dictée par vos motivations et votre situation patrimoniale.

L'allocation d'actifs, de sécuritaire à dynamique, conditionne les performances futures de votre contrat.

Pour cela, plusieurs types de gestion vous sont proposés :

- la gestion par profil : sécurité, équilibre, dynamique,
- la gestion libre : vous composez vous-même votre stratégie financière en fonction des supports d'investissement proposés par le contrat.

Allocation d'actifs



Fiscalité

Principe :

L'assurance-vie est une enveloppe fiscale privilégiée permettant l'intégration de nombreux supports (fonds euro, actions, obligations, immobilier...). Vous bénéficiez ainsi d'une gestion financière large et souple permettant de s'adapter aux évolutions de la conjoncture.

Fiscalité :

Retrait :

- 0 à 4 ans : 35% Prélèvement libératoire
12,1% Prélèvements sociaux
- 4 à 8 ans : 15% Prélèvement libératoire
12,1% Prélèvements sociaux
- Au-delà de 8 ans : 7,5% après un abattement de :
 - 4 600 euros pour un célibataire
 - 9 200 euros pour un couple marié12,1% Prélèvements sociaux

Option fiscale:

Selon votre situation fiscale, vous avez la possibilité d'opter pour l'imposition sur le revenu de vos plus-values.

Succession :

Vous bénéficiez d'un abattement de 152 500 euros par bénéficiaire désigné. La taxation forfaitaire est de 20% au delà.

Les versements effectués après 70 ans bénéficient d'une exonération des droits de succession dans la limite globale de 30 500 euros investis, tous bénéficiaires confondus, quelque soit le nombre de contrats, hors intérêts acquis.

Simulation de votre investissement

Années	Montants versés en €	Cumul montants versés en €	Hypothèse 4,00 %	Montants rachats en €	Cumul des rachat en €	Base imposable en €	Impôt en € (1)	Incidence fiscale
2010	100 000	100 000	99 587	4 000	4 000	71		
2011		100 000	98 569	4 896	8 896	256	33	0,83 %
2012		100 000	97 411	4 993	13 889	443	120	2,46 %
2013		100 000	96 104	5 093	18 983	631	209	4,18 %
2014		100 000	94 640	5 195	24 179	818	297	5,83 %
2015		100 000	93 012	5 299	29 478	1 007	221	4,27 %
2016		100 000	91 211	5 405	34 884	1 195	272	5,14 %
2017		100 000	89 227	5 513	40 398	1 384	324	5,99 %
2018		100 000	87 051	5 623	46 022	1 574	375	6,80 %
2019		100 000	84 673	5 736	51 758	1 764	190	3,38 %
2020		100 000	82 083	5 851	57 609	1 955	213	3,72 %
2021		100 000	79 269	5 968	63 578	2 147	236	4,04 %
2022		100 000	76 221	6 087	69 665	2 340	259	4,35 %
2023		100 000	72 927	6 209	75 874	2 534	283	4,65 %
2024		100 000	69 374	6 333	82 208	2 729	306	4,93 %
2025		100 000	65 550	6 460	88 668	2 925	330	5,21 %
2026		100 000	61 441	6 589	95 257	3 122	353	5,47 %
2027		100 000	57 033	6 721	101 979	3 320	377	5,73 %
2028		100 000	52 311	6 855	108 834	3 520	401	5,97 %
2029		100 000	47 260	6 992	115 827	3 721	426	6,21 %
2030		100 000	41 864	7 132	122 959	3 924	450	6,44 %
2031		100 000	36 107	7 275	130 235	4 129	474	6,65 %
2032		100 000	29 970	7 420	137 655	4 335	499	6,86 %
2033		100 000	23 437	7 569	145 224	4 542	524	7,06 %
2034		100 000	16 488	7 720	152 945	4 752	549	7,26 %
2035		100 000	9 103	7 874	160 820	4 963	586	7,59 %
2036		100 000	1 262	8 032	168 852	5 177	627	7,97 %
2037		100 000		1 264	170 116	824	669	8,33 %
2038		100 000			170 116		99	7,89 %
2039		100 000			170 116			
2040		100 000			170 116			
2041		100 000			170 116			
2042		100 000			170 116			
2043		100 000			170 116			
2044		100 000			170 116			
2045		100 000			170 116			
2046		100 000			170 116			
2047		100 000			170 116			
2048		100 000			170 116			
2049		100 000			170 116			

(1) cette rubrique comprend les prélèvements sociaux, CSG et CRDS (3,4 %, 8,2 % et 0,5 % au 01/01/2009)